

L'UNSA *ferroviaire* a viez-vous ?

Le journal UNSA-Ferroviaire des agents de l'EGT et de l'EEV

Hors-Série – Notations 2016

NOTATION 2016 1er avril 2016 au 31 mars 2017



Syndicat UNSA de PARIS EST

Syndicat UNSA de PARIS EST

Dates à retenir Notations 2016

EEV :

➤ Maîtrise :

- ✓ Prise de note
- ✓ Point réclamations
- ✓ Commission

vendredi 26 février 2016
mardi 15 mars 2016
mercredi 23 mars 2016

➤ Exécution :

- ✓ Prise de note
- ✓ Point réclamations
- ✓ Commission

vendredi 26 février 2016
mercredi 16 mars 2016
jeudi 24 mars 2016

EGT :

➤ Maîtrise :

- ✓ Prise de note
- ✓ Point réclamations
- ✓ Commission

mardi 1 mars 2016
mardi 15 mars 2016
mardi 22 mars 2016

➤ Exécution :

- ✓ Prise de note
- ✓ Point réclamations
- ✓ Commission

mardi 1 mars 2016
mardi 15 mars 2016
jeudi 24 mars 2016

NOTATION CADRES (GROUPE 319) :

- ✓ Prise de note
- ✓ Point réclamations
- ✓ Commission

mardi 16 février 2016
vendredi 4 mars 2016
jeudi 10 mars 2016



Exemple de lettre de réclamation

Nom et Prénom
Grade
Etablissement
N° de C.P.

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines
Sous couvert de «votre hiérarchique »

Date

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance des propositions de notations concernant :
le classement pour la position,
l'attribution du 2^{ème} niveau de la qualification.....,
les listes d'aptitude pour le grade de

Et je m'étonne de ne pas voir figurer mon nom.

Indiquez vos arguments

Dans le cas où ma réclamation ne serait pas prise en compte, je vous remercie de bien vouloir intervenir auprès de ma hiérarchie pour qu'elle m'en donne les raisons.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

Copie : Délégué de commission UNSA-Ferroviaire

Agents contractuels relevant de l'annexe C (AGTANC) du RH0254, comment se déroulent les notations pour vous ?

Selon l'emploi qu'il occupe, le personnel relevant de l'annexe C du RH0254, est placé sur la catégorie cadres ou autres personnels (cette catégorie regroupe les collèges exécution et maîtrise).

Lors de l'embauche, il est tenu compte de l'expérience acquise à l'extérieur de l'entreprise et du diplôme utile à l'entreprise.

Rémunération :

La rémunération est fixée **contractuellement** chaque fois que cela s'avère possible par référence aux agents du cadre permanent.

La rémunération forfaitaire mensuelle tient compte de la prime de travail et de la prime de fin d'année.

Les agents ont la faculté de demander **des révisions salariales individuelles**, chaque année. Cela se fait généralement à l'occasion des « Rendez-vous Professionnels Annuels ».

Outre les révisions salariales individuelles, les agents bénéficient d'une majoration de salaire pour ancienneté de **1,5 % par période de 3 ans**. Cette majoration est effectuée depuis l'embauche dans la limite de 33 ans.

Notation et déroulement de carrière :

Par conséquent, les agents contractuels relevant de l'annexe C du RH0254 n'intègrent pas l'exercice annuel de notation.

L'évolution de leur rémunération est soumise à une négociation de grès à grès avec leur hiérarchie.

Les agents ont la possibilité de s'inscrire aux concours et examens ouverts par l'entreprise.

Seuls les agents du Cadre Permanent et les agents contractuels relevant des annexes A1, A3 et B du RH0254 intègrent l'exercice annuel de notation.

Le Syndicat Régional UNSA-Ferroviaire de Paris Est

9, rue du Château Landon – 75010 Paris

e-mail : ur.paris-est@unsa-ferroviaire.org

Directrice de la publication : Pascale Lemerrier-Collet – Rédactrice en chef : Lémonia Belleperche

Assistante de rédaction : Sylvia Fernandez, Charlotte Prudhomme

L'UNSA-Ferroviaire le syndicat fait pour tous et avec tous.

Exécution

Maîtrise

Cadre

unsaviezvous@gmail.com